Nations Unies S/PV.8118



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8118e séance

Mercredi 29 novembre 2017, à 17 h 10

New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Orrenius Skau
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli Frieri

Ordre du jour

Non-prolifération: République populaire démocratique de Corée

17-40306 (F)







La séance est ouverte à 17 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République de Corée à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Feltman et de moi-même, en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Selon l'agence de presse officielle de la République populaire démocratique de Corée et diverses sources gouvernementales, à environ 2 h 48 (heure locale) le 29 novembre, la République populaire démocratique de Corée a effectué un tir de missile balistique qu'elle a appelé un « essai du missile balistique intercontinental Hwasong-15 ». Ce missile aurait été lancé depuis une zone située au nord de Pyongyang. Il a parcouru environ 950 kilomètres et atteint une altitude de 4 500 kilomètres avant de tomber dans la mer à l'intérieur de la zone économique exclusive du Japon.

Ces paramètres indiquent que s'il avait été lancé sur une trajectoire plus classique, le missile, tel qu'il est configuré, aurait une portée dépassant 13 000 kilomètres. C'est la troisième fois en moins de six mois que la République populaire démocratique de Corée lance un missile balistique qui semble avoir une portée intercontinentale, et c'est le vingtième missile balistique qu'elle lance depuis le début de l'année. Une fois de plus, la République populaire démocratique de Corée n'a pas publié de notifications concernant la sécurité aérienne et maritime.

Les médias officiels prétendent que la République populaire démocratique de Corée est maintenant « capable de frapper l'ensemble du territoire des États-Unis ». Ils prétendent également que la République populaire démocratique de Corée « a enfin réalisé son grand objectif historique, à savoir la concrétisation de la force nucléaire nationale, en se dotant d'une puissance balistique ».

C'est la treizième fois en 2017 que le Conseil de sécurité se réunit pour se pencher sur le cas de la République populaire démocratique de Corée. Les nombreux essais nucléaires et tirs de missiles effectués par la République populaire démocratique de Corée au cours des deux dernières années sont à l'origine de graves tensions sur la péninsule coréenne et au-delà. Cette dynamique doit être inversée. La solution ne peut être que politique.

Compte tenu des graves risques associés à un affrontement militaire, dans l'exercice de sa responsabilité principale, le Conseil de sécurité doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une escalade. L'unité du Conseil de sécurité est cruciale. L'unité du Conseil de sécurité donne également la possibilité de maintenir l'engagement diplomatique – une occasion à saisir en ces temps dangereux afin de trouver des issues et d'œuvrer à la mise en place de conditions propices aux négociations.

Le Secrétaire général condamne fermement ce dernier lancement, qui constitue une violation claire des résolutions du Conseil de sécurité et témoigne d'un mépris total de l'opinion unanime de la communauté internationale. Le Secrétaire général exhorte la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de toute nouvelle mesure déstabilisatrice. Il réaffirme sa détermination à collaborer avec toutes les parties afin d'apaiser les tensions.

J'ai organisé ce matin une réunion avec le Représentant permanent de la République populaire démocratique de Corée pour lui délivrer le message du Secrétaire général en personne. Durant notre entretien, j'ai souligné qu'il n'y a rien de plus dangereux pour la paix et la sécurité mondiales que ce qui se passe actuellement sur la péninsule coréenne.

Le Secrétaire général a discuté de la situation sur la péninsule coréenne avec toutes les parties concernées en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale. Durant sa rencontre avec M. Ri Yong Ho, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, le 23 septembre, le Secrétaire général s'est dit préoccupé par les tensions sur la péninsule coréenne et a appelé à une désescalade

et à la pleine mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Le Secrétaire général a souligné la nécessité d'un règlement politique.

Dans ce contexte de tensions accrues, l'ONU et les autres acteurs humanitaires jouent un rôle critique en vue d'épargner la vie des plus vulnérables en République populaire démocratique de Corée. Les besoins sont croissants, et la sécurité alimentaire reste une préoccupation fondamentale pour 70 % de la population. La nécessité d'appuyer les activités vitales des organismes humanitaires dans le pays s'impose une fois de plus aux États Membres.

Nous continuerons de suivre de près l'évolution de la situation et de coordonner étroitement nos efforts avec ceux des organisations internationales concernées, et avec ceux des membres du Conseil et des autres gouvernements concernés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de sécurité un exposé sur les activités menées par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) durant la période allant du 12 septembre au 29 novembre 2017, en application du paragraphe 12 g) de cette résolution. Le Comité condamne fermement les violations persistantes de la part de la République populaire démocratique de Corée, en particulier le lancement le 14 septembre d'un missile balistique qui a survolé le Japon, et le lancement effectué le 28 novembre.

Suite à l'adoption le 11 septembre 2017 de la résolution 2375 (2017), qui a considérablement élargi la portée du régime de sanctions, le Comité s'est efforcé de faciliter la mise en œuvre de toutes les sanctions, poursuivant ses efforts à cet égard.

Dans le cadre des activités de sensibilisation du Comité, j'ai convoqué une réunion d'information publique avec les Membres de l'ONU le 9 octobre pour donner un aperçu détaillé du régime de sanctions élargi et des obligations des États Membres à cet égard. Cette réunion d'information a permis aux États Membres d'examiner les problèmes et les possibilités qui se présentent et de soulever des questions et des préoccupations spécifiques découlant de l'application des sanctions à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. Je les ai également encouragés à présenter leurs rapports nationaux de mise en œuvre sur les mesures concrètes qu'ils prennent pour appliquer effectivement les résolutions.

À ce jour, le Comité a reçu 102, 89 et 31 rapports nationaux de mise en œuvre concernant les résolutions 2270 (2016), 2321 (2016) et 2371 (2017), respectivement. Si ce taux de présentation reste largement supérieur au taux de présentation de rapports concernant l'application des précédentes résolutions relatives à la République populaire démocratique de Corée, il convient de rappeler que la résolution 2375 (2017) exige que tous les États Membres présentent des rapports nationaux de mise en œuvre dans les 90 jours suivant son adoption, soit d'ici au 12 décembre 2017.

Durant la période considérée, le Comité a reçu des notifications d'États Membres l'informant de modifications apportées à leur législation nationale pour garantir l'adhésion aux dispositions financières des résolutions 2321 (2016) et 2356 (2017), et il a continué de s'acquitter de ses fonctions en suivant la procédure de non-objection envisagée au paragraphe 5 c) des directives du Comité concernant la conduite de ses travaux.

À cet égard, le 12 septembre, le Comité a approuvé des mises à jour de la liste informelle des personnes et entités en langue coréenne, qui reprenait les personnes et entités désignées dans les annexes I et II de la résolution 2371 (2017). À la suite de l'adoption de la résolution 2375 (2017), le Comité a approuvé, le 18 octobre, de nouvelles mises à jour de la liste informelle en langue coréenne, qui reprenait les personnes et entités désignées dans les annexes I et II de cette résolution.

En ce qui concerne la mise en œuvre des résolutions 2270 (2016), 2371 (2017) et 2375 (2017), j'ai le plaisir d'annoncer que, le 29 septembre, le Comité a convenu d'une liste d'articles en rapport avec les armes de destruction massive, conformément au paragraphe 4 de la résolution 2375 (2017). Le 2 octobre, il a approuvé une liste d'articles en rapport avec les armes classiques, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 5 de la résolution 2375 (2017), et en a informé le Conseil de sécurité. Le Comité continue de délibérer en vue de mettre à jour la liste d'articles en rapport avec la guerre chimique et biologique.

Par ailleurs, j'ai le plaisir d'annoncer que, le 3 octobre, conformément au paragraphe 6 de la résolution 2375 (2017), le Comité a été en mesure de parvenir à un accord sur la désignation de quatre navires sur la

liste, conformément aux mesures imposées par le paragraphe 6 de la résolution 2371 (2017). En ce qui concerne la liste des sanctions imposées conformément à la résolution 1718 (2006), le Comité a approuvé, le 19 octobre, une correction technique apportée à une entité désignée sur cette liste des sanctions, et examine des demandes d'organisations intergouvernementales concernant une entité et une personne désignées.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu une demande de dérogation de la part d'un État Membre pour permettre une entrée unique au navire *PETREL 8* dans le port de Donghae en République de Corée. Le 3 novembre, le Comité a approuvé une dérogation aux mesures imposées par le paragraphe 6 de la résolution 2371 (2017) et de la résolution 2375 (2017). Le Comité a continué de recevoir des notifications sur la mise en œuvre de la résolution 2270 (2016) concernant le transport du charbon via la République populaire démocratique de Corée, uniquement aux fins de son exportation depuis le port de Rajin. Le Comité a été en outre informé de transbordements de charbon prévus via le port de Rajin, conformément au paragraphe 8 de la résolution 2371 (2017).

Le 26 septembre, le Comité a reçu une notification d'un État Membre l'informant d'importations de minerais de fer, de fer, de minerais de plomb, de plomb et de produits de la mer depuis la République populaire démocratique de Corée au cours de la période allant du 6 août au 4 septembre, conformément aux paragraphes 8, 9 et 10 de la résolution 2371 (2017). Au cours de la période considérée, le Comité a reçu un certain nombre de notifications, notamment sur la formation, la coopération scientifique et l'octroi de visas aux ressortissants de la République populaire démocratique de Corée afin d'assister à des réunions, et a également déterminé si ces activités étaient conformes au régime de sanctions.

Le Comité a poursuivi son examen des propositions d'assistance à la République populaire démocratique de Corée de la part d'organisations internationales sur toute une série de questions, notamment la participation de ressortissants de la République populaire démocratique de Corée aux programmes et réunions régionaux de l'ONU, ainsi qu'une visite officielle en République populaire démocratique de Corée afin d'examiner la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, et les dons de matériel de technologies de l'information que ces organisations internationales comptaient faire à la République populaire démocratique de Corée.

Je suis également heureux d'annoncer que le Comité a achevé ses délibérations sur la Notice n° 2 d'aide à l'application et sur un feuillet d'information, qui ont été approuvés le 3 novembre. Le 15 novembre, le Comité a en outre approuvé la Notice n° 1 d'aide à l'application et la Notice n° 6 d'aide à l'application. Toutes les Notices d'aide à l'application actualisées et le feuillet d'information sont disponibles sur le site Internet du Comité.

Pour terminer, je voudrais rappeler que le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur de possibles violations du régime de sanctions imposé à la République populaire démocratique de Corée et a organisé un certain nombre d'activités de sensibilisation, dont la liste est jointe aux annexes du rapport. Enfin, tout en rappelant que les États Membres ont la responsabilité principale d'appliquer les dispositions des résolutions 1718 (2006), 1874 (2009), 2087 (2013), 2094 (2013), 2270 (2016), 2321 (2016), 2356 (2017), 2371 (2017) et 2375 (2017), je tiens à assurer le Conseil que le Comité est résolu à faciliter la mise en œuvre de ces mesures, en vue de contribuer à un règlement pacifique et global de la question de la République populaire démocratique de Corée.

Étant donné que c'est la dernière fois que j'ai l'honneur de présenter au Conseil le rapport trimestriel sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), je tiens à remercier tous les membres du Conseil et leurs délégations de l'appui que mon équipe et moi-même avons reçu durant mon mandat, et dont, j'en suis sûr, bénéficiera également mon successeur.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) **:** Je vous remercie, Monsieur le Président, du leadership dont vous faites preuve en convoquant cette séance et de la manière dont vous dirigez les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Nous remercions également M. Feltman de son exposé.

C'est la neuvième fois cette année que le Conseil de sécurité se réunit pour parler de la Corée du Nord. À la séance précédente du Conseil sur la mise au point d'armes nucléaires par la Corée du Nord, les États-Unis

ont clairement indiqué que l'avenir de la Corée du Nord était dans les mains de ses propres dirigeants (voir S/PV.8042). S'ils choisissaient la voie de la paix, le monde vivrait alors en paix avec eux; mais s'ils choisissaient la voie du défi, nous réagirions en conséquence. Nous avons dit que le choix leur appartenait.

Hier, le régime nord-coréen a fait un choix. Il a choisi de nourrir son agression nucléaire. Il a choisi de tourner le dos au monde civilisé. Il a choisi de défier la patience d'un monde qui est uni contre son imprudence. Ce choix représente un point de décision critique pour le reste du monde. Le monde a réagi avec véhémence aux agissements scandaleux et anarchiques de la Corée du Nord.

Le Conseil a pris des mesures sans précédent pour empêcher la Corée du Nord de mettre au point un missile balistique nucléaire. Nous avons imposé les sanctions les plus fortes de toutes les sanctions adoptées en une génération. Nous avons fortement affaibli les principales industries d'exportation de la Corée du Nord pour éliminer les recettes générées par son programme de missiles illégal. Nous avons réduit l'accès militaire du pays au pétrole raffiné, nécessaire pour faire fonctionner sa machine de guerre.

Outre notre travail, ici au Conseil de sécurité, de nombreuses nations ont pris leurs propres mesures énergiques contre la menace à la paix posée par la Corée du Nord. Rien que cette année, alors que le comportement de la Corée du Nord est devenu de plus en plus intolérable, plus de 20 pays des quatre coins du monde ont restreint leurs relations diplomatiques avec la Corée du Nord ou y ont mis un terme. Le Mexique, le Pérou, l'Italie, l'Espagne et le Koweït ont expulsé les ambassadeurs nord-coréens de leurs pays. Le Portugal et les Émirats arabes unis ont suspendu leurs relations diplomatiques avec ce pays. Les Philippines et Taiwan ont suspendu tous leurs échanges commerciaux avec la Corée du Nord. Singapour, qui était auparavant le septième partenaire commercial de la Corée du Nord, a coupé tous liens commerciaux avec elle. L'Ouganda a rompu tous les liens militaires et de sécurité qu'ils entretenaient. L'Union européenne, l'Australie, la Corée du Sud et le Japon ont fait des sacrifices supplémentaires pour la paix et la sécurité en allant bien au-delà des exigences du Conseil de sécurité.

Tous les pays qui ont pris des mesures pour isoler la Corée du Nord ont agi sur la base d'une profonde préoccupation quant au dangereux refus de ce régime de renoncer à son programme nucléaire. Ils ont généreusement placé notre sécurité collective au-dessus de leurs propres intérêts politiques et économiques. Ils ont gagné la reconnaissance de la communauté internationale par leur comportement responsable.

Malheureusement, tous les pays n'ont pas fait de même. Tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont, c'est la moindre des choses, obligés d'appliquer pleinement toutes les sanctions de l'ONU. Cependant, nous savons que ce n'est pas toujours le cas. Le Conseil a interdit les exportations de charbon en provenance de la Corée du Nord, et pourtant nous avons des informations sur le fait que le régime continue de faire de la contrebande de charbon vers les pays asiatiques voisins, en utilisant des tactiques trompeuses pour dissimuler les origines du charbon. Le Conseil a exigé que toutes les importations de pétrole raffiné en Corée du Nord ne dépassent pas le plafond annuel, et nous avons interdit les transbordements. Pourtant, nous voyons que la Corée du Nord obtient illégalement du pétrole raffiné d'États voisins par le biais de transbordements en mer Jaune et en mer du Japon.

Certains pays continuent de financer le programme nucléaire nord-coréen en violant les sanctions des Nations Unies et en entravant nos efforts. Le monde sait pour la plupart qui ils sont. Aussi fructueux qu'aient été nos efforts pour imposer des sanctions multilatérales, le régime nord-coréen continue de tester de nouveaux missiles plus puissants et, ce faisant, poursuit sa marche vers un arsenal nucléaire en état de fonctionner.

La poursuite de la mise au point de ces systèmes de missiles exige que les pays isolent encore davantage le régime de Kim Jong Un. C'est pourquoi, aujourd'hui, nous appelons tous les pays à couper tous leurs liens avec la Corée du Nord. Outre la pleine mise en œuvre de toutes les sanctions imposées par l'ONU, tous les pays doivent rompre leurs relations diplomatiques avec la Corée du Nord et limiter leur coopération militaire, scientifique, technique et commerciale. Ils doivent également interrompre leurs échanges commerciaux avec le régime en cessant toutes leurs importations et exportations et en expulsant tous les travailleurs nord-coréens.

Pas plus tard que la semaine dernière, le monde s'est vu brutalement rappeler la barbarie du régime nord-coréen, lorsque l'un de ses soldats a fui le pays. Pour dramatique qu'ait été la vidéo spectaculaire de son évasion, son état de santé - abstraction faite de ses blessures par balle - était encore plus choquant. Pendant qu'il se faisait soigner par une équipe médicale sud-coréenne, les médecins ont découvert que le soldat avait

des parasites et des grains de maïs crus dans son appareil digestif, ce qui démontre clairement que le régime nord-coréen n'est pas disposé à nourrir correctement ni même les membres de haut rang de ses propres forces armées. C'est le caractère incompréhensible de la Corée du Nord.

Le lancement de missile d'hier était plus avancé que les lancements précédents. Nul ne peut douter que cette menace ne fait que s'aggraver. Nul ne peut douter que le dictateur nord-coréen devient plus agressif dans sa quête obsessionnelle de l'énergie nucléaire. Hier, le régime a déclaré être une puissance nucléaire, indiquant qu'il s'était

> « doté d'une force nucléaire d'État, équipée d'une ogive lourde extra-large capable de frapper tout le territoire continental des États-Unis ».

Mais le régime nord-coréen a oublié quelque chose de très important. Comme nous l'avons dit par le passé, être une Puissance nucléaire s'accompagne de certaines normes à respecter. Cela veut dire être suffisamment responsable pour savoir qu'on ne menace pas d'autres pays au moyen d'armes nucléaires. On n'affame pas non plus son propre peuple pour financer ses armes nucléaires. On ne cherche pas à intimider d'autres pays et on ne joue pas de jeux avec les armes nucléaires. Le régime a montré encore et encore qu'il ne voulait pas négocier. Kim Jong Un n'a même pas daigné recevoir l'envoyé du Président Xi Jingping, qui avait été dépêché pour s'entretenir avec le régime.

Le régime a clairement dit qu'il n'abandonnerait pas sa production nucléaire – et la Corée du Nord est en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes une fois de plus à la croisée des chemins. Nous avons quelques options. Premièrement, nous devons continuer de traiter la Corée du Nord comme le paria international qu'il est devenu, en lui retirant ses droits et privilèges à l'ONU, y compris son droit de vote. Deuxièmement, nous savons que le principal moteur de sa production nucléaire est le pétrole. Par le biais des sanctions, nous avons pu couper 90 % du commerce de la Corée du Nord et 30 % de son pétrole, mais le pétrole brut demeure. Le principal fournisseur de pétrole est la Chine.

En 2003, la Chine avait cessé de livrer du pétrole à la Corée du Nord. Peu après, la Corée du Nord s'était assise à la table des négociations. Nous avons besoin que la Chine en fasse davantage. Le Président Trump a appelé le Président Xi Jinping ce matin et lui a dit que nous étions arrivés au point où la Chine devait cesser de livrer du pétrole à la Corée du Nord. Ce serait une mesure décisive dans les efforts que déploie le monde pour mettre fin aux activités de ce paria international. Comme je l'ai dit, de nombreux pays ont consenti de grands sacrifices économiques et politiques en rompant leurs liens avec la Corée du Nord dans l'intérêt de la paix et de la sécurité de tous. Nous nous tournons maintenant vers le Président Xi Jinping pour qu'il fasse de même. Nous pensons qu'il a la possibilité de faire ce qui est juste pour le bien de tous les pays. La Chine doit jouer son rôle de chef de file et s'acquitter de ses responsabilités. La Chine peut le faire de son propre chef ou nous pouvons nous occuper nous-mêmes de la question du pétrole.

Le dictateur de la Corée du Nord a fait hier un choix qui rapproche le monde d'une guerre au lieu de l'en éloigner. Nous n'avons jamais cherché la guerre avec la Corée du Nord, et aujourd'hui encore, nous ne la cherchons pas. S'il y a la guerre, ce sera à cause de la poursuite d'actes d'agression, comme celui que nous avons vu hier. S'il y a la guerre, que l'on ne s'y trompe pas, le régime nord-coréen sera entièrement détruit. Les pays du monde ont les moyens d'isoler et d'affaiblir le régime nord-coréen et – si Dieu le veut – l'amener à faire machine arrière sur la voie dangereuse qu'il a empruntée. Nous devons tous faire notre possible pour que cela se produise.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance, demandée conjointement par les États-Unis, la République de Corée et le Japon. Je remercie M. Feltman de son exposé, ainsi que l'Ambassadeur Cardi, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), de la présentation du rapport trimestriel du Comité au Conseil.

Le 29 novembre, la Corée du Nord a une fois de plus fait complètement fi des appels répétés de la communauté internationale qui lui demandait d'abandonner ses programmes de développement nucléaire et de missiles, et a procédé à un tir de missile balistique de portée intercontinentale, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La Corée du Nord a ensuite affirmé qu'il avait procédé à un lancement réussi du nouveau MBI Hwasong-15 doté de « capacités techniques bien supérieures aux précédents Hwasong-14 ». La Corée du Nord a même déclaré qu'elle pouvait l'équiper de l'ogive la plus lourde qui soit

et frapper n'importe où sur le territoire continental des États-Unis.

Ce tir est totalement inacceptable. Le Japon a élevé de vives protestations immédiatement après le lancement effectué par la Corée du Nord et condamné cet acte dans les termes les plus forts. Le Japon exige que la Corée du Nord mette un terme à tous ses programmes de missiles balistiques et de développement nucléaire et cesse ses provocations séance tenante. Le Japon n'acceptera jamais que la Corée du Nord se dote de l'arme nucléaire.

Le missile a atteint une altitude sans précédent, dépassant nettement les 4000 kilomètres, et, après 53 minutes de vol, s'est abîmé dans la zone économique exclusive du Japon, quelque 250 kilomètres à l'ouest de la préfecture d'Aomori. L'association locale de pêche s'est empressée de vérifier que tous les navires de pêche opérant dans la mer au moment du lancement étaient sains et saufs. Nous avons eu de la chance que personne n'ait été blessé, mais cela ne change rien au fait qu'il s'agissait d'un acte extrêmement dangereux et irresponsable de la part de la Corée du Nord.

Ce lancement de missile balistique de portée intercontinentale est le troisième du genre cette année. Étant donné la portée estimée, il est désormais amplement manifeste qu'il ne s'agit plus seulement d'une menace régionale, mais bien d'une menace mondiale qui pèse sur tous les États Membres. Cette dernière provocation démontre on ne peut plus clairement que la Corée du Nord n'est nullement disposée à renoncer à ses programmes nucléaires et n'a aucune intention de renouer un dialogue constructif. Nous n'avons pas d'autre choix que de travailler ensemble pour mettre le maximum de pression sur la Corée du Nord afin qu'elle modifie sa ligne de conduite et s'engage sur la voie de la dénucléarisation.

Du fait de ce nouveau lancement, certains membres du Conseil de sécurité peuvent se sentir frustrés de voir que les sanctions ne semblent pas encore porter leurs fruits. Toutefois, la mise en œuvre intégrale de toutes les résolutions existantes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions adoptées récemment 2371 (2017) et 2375 (2017), peuvent avoir un effet significatif sur le calcul de la Corée du Nord. Il est extrêmement important que le Conseil exhorte tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre les résolutions pertinentes. Si elles ne sont pas appliquées à la lettre, nous ne pourrons pas obtenir le changement de politique que nous attendons de la Corée du Nord.

Nous ne devons pas non plus perdre de vue le fait que c'est le régime nord-coréen qui détourne des ressources pour mettre au point des armes nucléaires et des missiles balistiques au lieu de s'occuper du bien-être de sa population, qui a d'importants besoins non satisfaits. Nous devons envoyer un message clair et cohérent qui consiste à dire que c'est à la Corée du Nord de changer. Le Japon continuera de collaborer très étroitement avec les membres du Conseil et tous les autres États Membres en vue de trouver une solution globale aux problèmes liés à ce pays.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous sommes réunis trop souvent cette année pour examiner les violations flagrantes, par la République populaire démocratique de Corée, des décisions unanimes du Conseil de sécurité, et je suis profondément déçu que nous devions nous réunir une fois de plus aujourd'hui à la suite d'une nouvelle violation de ce genre. Pour la troisième fois, le régime nord-coréen a procédé à l'essai d'un missile balistique intercontinental. Il ressort d'une évaluation préliminaire que ce missile a volé plus haut et plus longtemps que tous ceux qui avaient jusqu'à présent été tirés par la République populaire démocratique de Corée. Nous condamnons donc dans les termes les plus fermes les agissements de la Corée du Nord et la poursuite de son programme illégal de missiles balistiques et d'armes nucléaires. Aujourd'hui, nous avons convoqué l'Ambassadeur de ce pays à Londres pour lui faire part de notre vive préoccupation au sujet de ce comportement irréfléchi.

Le dernier tir de missile en date n'est pas un cas isolé; il fait suite à 19 tirs cette année, et au sixième essai nucléaire réalisé par la Corée du Nord, au mois de septembre. Cette violation démontre une fois encore le mépris du régime nord-coréen pour la sécurité collective et les obligations internationales que nous tous, en tant qu'États respectueux de la loi, nous attachons à satisfaire. Nous avons déjà condamné la République populaire démocratique de Corée à maintes reprises. Le Conseil de sécurité, avec l'ensemble de la communauté internationale, doit maintenant redoubler d'efforts pour persuader la République populaire démocratique de Corée de changer d'attitude.

Cette année, par l'intermédiaire du Conseil, nous avons travaillé ensemble à l'application de mesures destinées à mettre un terme aux programmes illégaux de missiles balistiques et d'armes nucléaires du régime. En élaborant ces mesures, nous avons tenu compte des besoins humanitaires de la population. Ce n'est pas le

peuple nord-coréen qui menace la sécurité mondiale, c'est le régime. Notre action se différencie radicalement de la brutalité de ce régime à l'égard de son peuple qui souffre depuis longtemps, otage des caprices de son dirigeant irresponsable. Lorsque ces mesures sont pleinement mises en œuvre, nous savons qu'elles ont une incidence. Nous savons aussi que nous devons explorer tous les moyens de régler le problème de façon pacifique et par la voie diplomatique. Nous espérons tous ne pas devoir recourir à la force militaire. Cela serait dévastateur non seulement pour les citoyens nord-coréens, mais également pour la stabilité mondiale et pour nous tous. Par conséquent, nous devons tous continuer d'appliquer les mesures existantes et d'exploiter toutes les possibilités dont nous disposons sur le plan diplomatique – pleinement et sans délai.

Les mesures existantes ne seront efficaces que si elles sont vigoureusement mises en œuvre dans leur intégralité par tous les Membres de l'ONU, à commencer par nous tous, membres du Conseil de sécurité. Nombre d'États s'acquittent de ces responsabilités avec diligence, mais il est clair que nous devons, et pouvons, faire davantage. La date limite de soumission des rapports au titre de la résolution 2371 (2107) avait été fixée au 3 novembre; toutefois, au 21 novembre, seuls 29 États Membres avaient présenté des rapports sur leur application des mesures énoncées dans la résolution. Compte tenu de l'ampleur de la menace, ce n'est tout simplement pas suffisant. La date limite de présentation des rapports au titre de la résolution 2375 (2017) est le 12 décembre. Nous demandons instamment à tous les États Membres de l'ONU de respecter ce délai et de communiquer des renseignements actualisés sur la mise en œuvre de ces mesures. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires du monde entier pour améliorer encore l'exécution des mesures en vigueur.

Nous nous félicitons du travail utile du Groupe d'experts dans le cadre de nos efforts conjugués pour mettre fin aux programmes illégaux de la République populaire démocratique de Corée. Le Groupe nous fournit les informations dont nous avons besoin pour appliquer toutes les mesures pertinentes, et nous exhortons tous les États à coopérer pleinement avec lui et à donner suite à ses recommandations de façon prompte et robuste. À défaut, ils seraient complices de la République populaire démocratique de Corée dans la menace qu'elle fait peser sur le monde.

J'ai principalement parlé jusqu'ici de nos efforts communs pour persuader le régime de la République populaire démocratique de Corée de changer d'attitude. Pour terminer, toutefois, je dois souligner que c'est ce régime à lui seul qui porte la responsabilité de ces programmes, et donc de son isolement international. Il a choisi cette voie. Il peut en changer. Un avenir meilleur est possible pour le pays et sa population plongée dans l'obscurité. La République populaire démocratique populaire de Corée doit maintenant prendre la décision responsable de revenir à la table des négociations et de respecter les obligations définies par notre communauté de nations.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte continue de condamner fermement les activités de la Corée du Nord qui consistent à mettre au point des armes nucléaires et à tirer des missiles balistiques, en violation des résolutions applicables du Conseil de sécurité, étant donné qu'elles menacent la paix et la sécurité internationales et régionales. Cette position est donc basée sur l'attachement résolu de l'Égypte à maintenir la crédibilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et celle du Conseil de sécurité. L'Égypte est également favorable à ce que le système des Nations Unies traite les atteintes au régime de non-prolifération de façon décisive et sérieuse, sans discrimination ni politique du deux poids, deux mesures.

L'Égypte reconnaît également que les violations répétées des résolutions applicables du Conseil par la République populaire démocratique de Corée menacent la paix et la sécurité internationales. Elles mettent aussi dangereusement en péril la stabilité de l'Asie du Nord-Est et la sécurité nationale de pays qui entretiennent des relations amicales avec l'Égypte, tels que le Japon et la République de Corée. L'Égypte engage instamment la République populaire démocratique de Corée à cesser sans délai toute violation des résolutions applicables et tout agissement allant à leur encontre. Nous l'engageons à s'abstenir de toute escalade susceptible d'accroître les tensions et l'instabilité et, partant, de compromettre la paix et la sécurité internationales et régionales.

L'Égypte réaffirme la nécessité pour le Conseil de sécurité et tous les organismes des Nations Unies d'assumer leurs responsabilités à cet égard. Il faut s'employer à trouver une solution durable et pacifique à la situation très alarmante qui a cours dans la péninsule coréenne, à la faveur d'un règlement qui devrait comprendre l'élimination totale de toutes les armes nucléaires et l'instauration de la paix entre les deux Corées, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes, notamment la reprise des pourparlers à six et des négociations, de

manière à briser le cercle vicieux engendré par les violations constantes des résolutions du Conseil de sécurité par la Corée du Nord.

Pour terminer, je tiens à exprimer notre grande satisfaction quant aux efforts remarquables que vous avez déployés jusqu'à présent, Monsieur le Président, avec les membres de la délégation italienne, en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), dans le cadre du mandat de l'Italie au Conseil de sécurité. Ces efforts ont à l'évidence facilité les travaux de cet important Comité, qui joue un rôle crucial dans le suivi des résolutions concernant la République populaire démocratique de Corée, et aidé les États Membres à prendre les mesures appropriées. Vos efforts ont été couronnés de succès en dépit des difficultés techniques liées à la mise en place d'un régime international de sanctions sans précédent. Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir présenté aujourd'hui votre rapport sur les activités menées par le Comité durant les 90 jours écoulés. Il met en évidence le dynamisme indéniable du Comité, auquel nous accordons beaucoup d'importance en raison de l'attachement de l'Égypte à l'application scrupuleuse des résolutions applicables du Conseil de sécurité.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé.

La Suède condamne dans les termes les plus fermes le tir de missile balistique intercontinental d'hier, qui constitue une menace claire à la paix et à la sécurité internationales, une provocation inacceptable et une violation manifeste par la République populaire démocratique de Corée de ses obligations internationales et des multiples résolutions du Conseil de sécurité. Les agissements de la République populaire démocratique de Corée représentent une menace non seulement pour sa propre région mais aussi pour toutes les régions du monde.

Nous exhortons une fois de plus la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions du Conseil lui demandant de cesser ses provocations, de s'acquitter de ses obligations internationales, d'engager un dialogue constructif et de renoncer à ses programmes nucléaire et de missiles balistiques de façon complète, vérifiable et irréversible. Elle doit de nouveau adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La Suède appuie pleinement les résolutions pertinentes adoptées à l'unanimité par le Conseil concernant la République populaire démocratique de Corée. Il importe que le Conseil reste uni et que les résolutions qu'il adopte soient rapidement mises en œuvre par tous les pays pour s'assurer de leur plein effet.

Dans le même temps, les sanctions ne régleront pas à elles seules la crise dans la péninsule coréenne. Il nous faut ouvrir la voie à une solution diplomatique et politique pacifique. C'est pourquoi, parallèlement à l'application effective et rigoureuse du régime de sanctions, nous devons œuvrer d'urgence pour réduire les tensions afin de favoriser les perspectives d'un règlement global.

J'en viens maintenant au rapport du Comité créé par la résolution 1718 (2006) et je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe de l'excellent travail que vous accomplissez à la tête de cet important comité. Le Comité 1718 a un rôle crucial à jouer dans l'application effective des résolutions adoptées par le Conseil en vue de garantir qu'elles aient l'effet escompté. Le Comité et son groupe d'experts doivent continuer de sensibiliser les États Membres à l'application des sanctions et de les aider à renforcer leurs capacités en ce sens. D'autres actions sont déjà en train d'être menées, mais il faut faire plus. Nous attendons avec intérêt la poursuite des discussions sur la manière de renforcer l'efficacité des mesures de sanction.

Il est incontestable que c'est au Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée qu'il incombe de protéger sa population et de veiller à son bien-être. Or, tandis que le régime de la République populaire démocratique de Corée détourne des ressources essentielles au profit de programmes d'armement onéreux, sa population continue d'être victime de graves violations des droits de l'homme et d'une situation humanitaire inquiétante.

La situation humanitaire demeure une source de vive préoccupation. Les mesures adoptées par le Conseil n'ont jamais eu pour objet d'avoir une incidence négative sur l'assistance humanitaire. C'est pourquoi les informations récentes indiquant que les sanctions ont des effets néfastes, notamment sur la capacité des organisations humanitaires de répondre aux besoins humanitaires urgents, nous inquiètent profondément.

Il faut que ces questions soient résolues et que les principes humanitaires soient respectés. À cet égard, nous attendons avec intérêt les discussions au sein du Comité, sur la base des informations que fourniront

le Groupe d'experts et les organismes compétents des Nations Unies, sur la façon de faire en sorte que les résolutions soient rigoureusement mises en œuvre, tel que prévu, tout en veillant, dans le même temps, à ce que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé sur le dernier tir de missile balistique intercontinental auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée.

Ce tir, effectué en violation flagrante de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, avive la menace nucléaire grandissante dans la région. Malgré tous les efforts politiques et diplomatiques déployés pour stopper les programmes d'armes de destruction massive nord-coréens, rien n'indique que la République populaire démocratique de Corée ait d'une quelconque façon l'intention de changer de comportement. La politique irresponsable suivie par les Nord-Coréens a déjà sérieusement ébranlé le régime de non-prolifération dans son ensemble. À cet égard, je tiens à rappeler la déclaration du Ministre ukrainien des affaires étrangères du 29 novembre, par laquelle, entre autres, l'Ukraine condamne résolument le tir d'un nouveau missile balistique intercontinental Hwasong-15 capable d'emporter une charge nucléaire, effectué le 28 novembre par la République populaire démocratique de Corée.

Cet acte délibéré de Pyongyang, visant le développement de missiles encore plus puissants, ainsi que ses menaces de recourir à l'emploi d'armes nucléaires, compromettent gravement la sécurité des voisins immédiats de la Corée du Nord mais aussi la sécurité et la stabilité internationales bien au-delà de la péninsule coréenne. L'Ukraine s'associe à tous les États qui ont condamné cet acte dangereux de Pyongyang et appelle le dirigeant de la République populaire démocratique de Corée à cesser immédiatement ses provocations.

Je me joins aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, des efforts que vous déployez à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), afin de garantir la mise en œuvre intégrale des résolutions concernant la République populaire démocratique de Corée. Nous nous félicitons de l'expansion non négligeable du régime de sanctions en application des dernières décisions du Conseil, ainsi que des activités de sensibilisation dynamiques menées par la présidence italienne et le Groupe d'experts. Le respect strict et sans condition des résolutions est une des grandes conditions préalables pour réduire le niveau de la menace nucléaire dans la région et limiter la capacité de la Corée du Nord de poursuivre ses provocations.

À cet égard, nous approuvons le travail constructif réalisé par le Comité 1718 durant la période considérée, en particulier la mise à jour des listes de contrôle du Comité, conformément aux résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017), et l'adoption de plusieurs notices d'aide à l'application. Les mesures spécifiques et axées sur les résultats sont importantes pour renforcer l'efficacité du régime de sanctions en place.

Pour conclure, je tiens à dire que la provocation d'hier a refroidi les espoirs d'une reprise d'un dialogue sur la dénucléarisation de la Corée du Nord. Pour parler franchement, après deux mois et demi sans essai et sans tir, on commençait à espérer qu'un tel dialogue ne soit pas totalement impossible. Mais l'acte posé hier a clairement montré que le régime nord-coréen n'est pas intéressé par des pourparlers. Au contraire, il ne pense qu'à entretenir de façon téméraire son idée fixe d'accéder au statut d'État doté d'armes nucléaires, ce que la communauté internationale ne tolérera ni ne lui reconnaîtra jamais.

L'Ukraine est prête, quoiqu'il en soit, à œuvrer de façon constructive avec tous les partenaires pour changer la situation actuelle et pour progresser sur la voie de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint Feltman et l'Ambassadeur Cardi de leurs exposés.

Les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité contiennent des dispositions parfaitement claires concernant les tirs de missiles balistiques par la République populaire démocratique de Corée. La Chine exprime sa vive préoccupation et son opposition face au dernier tir de missile effectué par la République populaire démocratique de Corée. Nous exhortons fermement la République populaire démocratique de Corée à se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à mettre fin aux actes qui exacerbent les tensions dans la péninsule coréenne.

Ces derniers temps, la situation dans la péninsule coréenne s'était globalement calmée, créant l'occasion d'une possible action diplomatique. Mais, malheureusement, cela n'a pas permis une reprise du dialogue et des négociations. La question nucléaire dans la péninsule coréenne se pose depuis plus de deux décennies. L'enseignement le plus important à tirer de toute cette

période est que lorsque les parties font un pas l’une vers l’autre et s’engagent dans un dialogue franc, la possibilité d’un accord existe, et lorsqu’elles adoptent une attitude dure et se méjugent l’une l’autre, les chances de faire la paix leur échappent.

Cette année, le Conseil de sécurité a adopté à l’unanimité les résolutions 2356 (2017), 2371 (2017) et 2375 (2017), qui ont montré que la communauté internationale était unie contre la mise au point par la République populaire démocratique de Corée de capacités nucléaires et balistiques et pour le respect du régime international de non-prolifération. Dans le même temps, ces résolutions soulignent la nécessité que les parties réduisent les tensions dans la péninsule coréenne, et réaffirment l’importance de maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne et dans toute l’Asie du Nord-Est et de s’engager à trouver un règlement par des moyens pacifiques et diplomatiques et des négociations politiques, tout en soulignant que les moyens de subsistance de la population et les efforts d’aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée ne devaient pas en pâtir.

Compte tenu de la gravité de la situation actuelle dans la péninsule coréenne, toutes les parties concernées doivent faire preuve de la plus grande retenue, appliquer intégralement et strictement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et tout mettre en œuvre en vue de la reprise rapide du dialogue et des négociations.

La Chine a toujours été engagée en faveur de la dénucléarisation de la péninsule coréenne et du maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule. Elle a toujours préconisé le dialogue et les négociations en vue de parvenir à un règlement et pour éviter que la péninsule ne devienne le théâtre de la guerre ou du chaos, et a œuvré sans relâche à la réalisation de cet objectif. La Chine a présenté une proposition invitant la République populaire démocratique de Corée à suspendre ses activités liées aux armes nucléaires et aux missiles et les États-Unis et la République de Corée à suspendre leurs exercices militaires conjoints à grande échelle.

La Chine propose une approche à deux volets visant à promouvoir des progrès parallèles en matière de dénucléarisation et en ce qui concerne la mise en place d’un mécanisme de paix sur la péninsule. La Fédération de Russie a également proposé une approche progressive en vue du règlement de la question de la péninsule coréenne.

Sur la base de ces propositions, le 4 juillet, la Chine et la Fédération de Russie ont publié une déclaration conjointe proposant une feuille de route pour le règlement de la question de la péninsule coréenne. L’initiative conjointe proposée par la Chine et de la Russie est réaliste et réalisable et vise à promouvoir le règlement pacifique de la question nucléaire et le maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule. Par conséquent, nous espérons que les parties concernées appuieront cette proposition et y réagiront favorablement. Dans la situation actuelle, le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité historique en encourageant les parties à prendre des mesures globales pour régler pacifiquement cette question par des moyens diplomatiques et politiques et maintenir la paix et la stabilité dans la péninsule coréenne.

La Chine continuera d’appliquer intégralement et pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, d’œuvrer aux côtés de toutes les parties concernées et d’entreprendre des efforts positifs et constructifs en faveur d’un règlement approprié de la question nucléaire dans la péninsule coréenne et pour parvenir à la dénucléarisation et garantir une paix et une stabilité de long terme sur la péninsule. La Chine espère vivement que toutes les parties concernées, en particulier les principaux acteurs, feront des efforts dans ce sens en honorant leurs engagements et en jouant un rôle constructif.

La Chine estime que les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) doivent contribuer à la dénucléarisation de la péninsule coréenne, au maintien de la paix et de la stabilité dans la péninsule et à la promotion du dialogue et des négociations entre les parties concernées, en vue de parvenir à un règlement de cette question. Le Groupe d’experts doit agir dans le strict respect de son mandat et mener ses travaux sur la base des principes d’objectivité et d’impartialité et en se fondant sur des éléments de preuve crédibles. La position de la Chine selon laquelle les sanctions imposées par le Conseil de sécurité à la République populaire démocratique de Corée ne doivent pas avoir d’incidence négative sur les activités humanitaires demeure inchangée.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé sur l’essai de missiles balistiques effectué hier par la République populaire démocratique de Corée en violation des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ces trois derniers mois nous avaient fait espérer que les tensions sur la péninsule coréenne allaient s'atténuer. À l'instar de l'Ukraine, nous étions optimistes, pensant que l'on pouvait raisonnablement espérer une issue diplomatique à cette impasse très dangereuse. Il ne fait aucun doute que ce dernier essai, que nous condamnons avec la plus grande fermeté, a porté un coup à cet espoir. Néanmoins, nous sommes toujours convaincus qu'il ne serait pas judicieux de renoncer à cet espoir, car il n'y a pas d'autre option acceptable à notre avis. La solution est politique, comme l'a dit le Secrétaire général adjoint Feltman.

Nombre de ceux qui ont pris la parole avant moi ont dit que la République populaire démocratique de Corée devait changer d'approche et de comportement. Nous sommes d'accord là-dessus. Toutefois, en attendant, il faut tout mettre en œuvre pour éviter toute erreur d'appréciation et désamorcer les tensions. Cela ne sera pas facile, mais nous pensons que tous ceux qui sont en mesure d'influer sur le cours des choses ne doivent épargner aucun effort, en agissant de concert, pour trouver une solution pacifique, diplomatique et politique à cette situation, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des dispositions de la Charte des Nations Unies.

Entre-temps, il est essentiel de veiller à la pleine application de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la République populaire démocratique de Corée. Nous nous félicitons de l'exposé de l'Ambassadeur Cardi sur les activités du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et nous saluons le brio avec lequel il dirige ses travaux. Nous saluons les activités de sensibilisation qu'il a menées pendant la période considérée. À notre avis, ces activités contribuent considérablement à la mise en œuvre intégrale et effective des résolutions pertinentes du Conseil, comme en témoigne l'augmentation du nombre de rapports nationaux sur la mise en œuvre qui ont été soumis à la suite des activités de sensibilisation menées par le Président.

Pour terminer, je voudrais réitérer l'engagement de l'Éthiopie à continuer de s'acquitter de ses obligations à cet égard. Nous espérons vivement que nous pourrons trouver une approche politique permettant de régler la crise actuelle dans la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Éthiopie de ses paroles aimables.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre présentation du rapport trimestriel en votre qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Nous remercions également le Secrétaire général adjoint Feltman de son exposé sur le tir d'un missile balistique effectué par la République populaire démocratique de Corée le 28 novembre.

Nous sommes profondément déçus par cette nouvelle violation par Pyongyang d'une résolution du Conseil de sécurité. Encore une fois, force est de constater que les perspectives de normalisation de la situation dans la péninsule coréenne sont encore très lointaines. Il ne fait aucun doute que cette nouvelle preuve du mépris que la République populaire démocratique de Corée affiche vis-à-vis des exigences énoncées dans les résolutions du Conseil de sécurité et des normes du droit international mérite la condamnation la plus ferme.

La Russie est opposée à l'objectif de la République populaire démocratique de Corée d'acquérir le statut de puissance nucléaire et a appuyé toutes les résolutions du Conseil de sécurité demandant qu'il soit mis fin au programme d'armes nucléaire et de missiles de Pyongyang, en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Dans le même temps, il nous paraît évident qu'il ne saurait y avoir de solution militaire aux problèmes qui sévissent dans la péninsule coréenne. Compte tenu de la situation actuelle, nous appelons toutes les parties concernées à mettre un terme à la spirale de tensions qui accompagne chaque nouveau cycle de réaction et de contre-réaction. Il est essentiel de prendre du recul, de peser soigneusement les conséquences de chaque acte et de revoir la politique de menaces et d'intimidation mutuelles, car celle-ci conduit inévitablement à des résultats contraires de ceux qui sont recherchés.

Il est dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté internationale que la situation dans la péninsule coréenne soit réglée uniquement par des moyens pacifiques. Entre-temps, tant que les États de la région ne seront pas prêts à accorder l'attention voulue aux volets politiques de toutes les résolutions relatives aux sanctions, notamment la résolution 2375 (2017), la situation continuera de se détériorer, créant un cercle vicieux.

Les sanctions imposées à Pyongyang ne sont rien d'autre qu'un instrument pour l'amener à participer à des négociations constructives et ne doivent pas être utilisées pour asphyxier l'économie de la République

populaire démocratique de Corée ou pour aggraver délibérément la situation humanitaire. Je pense notamment aux restrictions unilatérales illégales qui visent le secteur civil et qui n'ont rien à voir avec les programmes d'armes nucléaires et de missiles de ce pays.

Au cours des deux mois et demi qui viennent de s'écouler, les États-Unis et leurs alliés semblent avoir voulu mettre à l'épreuve la patience de Pyongyang par leurs activités, comme les manœuvres militaires non programmées et non déclarées qui ont eu lieu en octobre, les sanctions unilatérales qui ont été récemment instituées, et les manœuvres militaires et aériennes conjointes d'une ampleur sans précédent que doivent effectuer les États-Unis et la Corée du Sud la semaine prochaine près de la frontière avec la République populaire démocratique de Corée, et qui viennent tout juste d'être annoncées. Considérant le calme relatif affiché par Pyongyang, ces marques incessantes d'hostilité envers la République populaire démocratique de Corée nous obligent à réexaminer la sincérité des déclarations qui prétendent privilégier le recours à des moyens pacifiques pour régler la crise autour de la République populaire démocratique de Corée.

Nous pensons que cette fois-ci, il aurait fallu prendre des mesures concrètes pour établir un contact direct avec Pyongyang, plutôt que d'attiser encore les tensions. Une solution globale aux problèmes de la péninsule coréenne ne sera possible que sur fond de détente militaire et politique générale en Asie du Nord-Est, accompagnée d'une réduction du degré d'affrontement militaire et de la restauration de la confiance mutuelle entre les États impliqués dans la région. C'est l'approche qu'avaient proposée la Russie et la Chine, le 4 juillet, dans leur déclaration conjointe au sujet d'une feuille de route visant à avancer progressivement vers un règlement, à commencer par l'application du principe de suspension réciproque, selon lequel la République populaire démocratique de Corée mettrait fin à ses tirs de missiles et ses essais nucléaires tandis que, dans le même temps, les États-Unis et la Corée du Sud réduiraient l'ampleur de leurs exercices militaires. Cela à son tour ouvrirait la voie à une discussion entre Washington et Pyongyang sur les principes de coexistence pacifique, et à la reprise du dialogue intercoréen.

Tout le monde doit bien comprendre qu'il sera difficile d'avancer sur la voie d'un règlement global des questions relatives à la péninsule coréenne tant que la République populaire démocratique de Corée aura l'impression que sa sécurité est directement menacée. Or, c'est ainsi que Pyongyang perçoit l'hyperactivité militaire observée dans la région sous la forme de la conduite régulière de manœuvres et exercices à grande échelle par les États-Unis et leurs alliés, et du déploiement de bombardiers stratégiques et de forces navales, notamment des porte-avions. Un autre facteur déstabilisateur dans la région est le déploiement sur le territoire de la République de Corée du système antimissile balistique américain THAAD. Nous avons déjà dit à plusieurs reprises que ce genre d'opération, en plus d'envenimer la situation, sape l'équilibre militaire de la région et compromet la sécurité des États voisins. Il est désormais plus important que jamais que les parties concernées s'abstiennent de se provoquer mutuellement, fassent preuve de retenue et fassent en sorte d'éviter d'autres mesures susceptibles d'aggraver encore les tensions. À cet égard, nous exhortons vivement la République populaire démocratique de Corée à mettre fin à ses essais de missiles nucléaires et nous appelons les États-Unis et la République de Corée à s'abstenir de réaliser les manœuvres militaires de grande envergure non programmées qui doivent commencer au début du mois de décembre, car elles ne pourront qu'attiser une situation déjà explosive.

La position de la Russie s'agissant du règlement de la situation autour de la péninsule coréenne demeure inchangée. Une solution mutuellement acceptable et à long terme pour régler tous les problèmes ne pourra être effectivement trouvée que par le biais d'une diplomatie déterminée et agissante. Dans ce contexte, nous appelons toutes les parties à engager sans délai des efforts visant à trouver une formule favorable à un règlement politique et diplomatique. Nous ne voyons aucune autre option rationnelle.

M. Ciss (Sénégal) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier les délégations américaine et japonaise d'avoir demandé la tenue de la présente séance d'urgence, la présidence italienne de l'avoir organisée, et le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour son exposé clair et factuel. Ces remerciements, auxquels j'ajoute mes félicitations, sont également personnellement adressés à l'Ambassadeur Sebastiano Cardi, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, pour la clarté de son exposé mais aussi pour le leadership dont il a fait montre tout au long de l'année à la tête dudit Comité.

La délégation sénégalaise, à son tour, tient à condamner avec la plus grande fermeté ce nouveau lancement de missile balistique intercontinental nord-coréen. Ce tir, il faut le dire, survenu un peu plus de deux mois après celui du 15 septembre, remet visiblement en question l'efficacité des sanctions prises contre la Corée du Nord. En effet, en dépit de toutes les résolutions, de toutes les sanctions et autres mesures prises par le Conseil à son encontre, la République populaire démocratique de Corée, loin d'abandonner ses ambitions nucléaires militaires, va jusqu'à remettre en cause la compétence même du Conseil de sécurité à examiner le problème que pose son programme militaire et nucléaire illégal. C'est pourquoi la délégation sénégalaise voudrait souligner que les mesures ciblées prises, à juste raison, contre ce pays dans la résolution 2375 (2017), pour répondre au défi que constitue le programme nucléaire et balistique nord-coréen,doivent faire partie intégrante d'une stratégie globale et politique à même d'engager instamment les parties à un dialogue franc pour la dénucléarisation de la péninsule coréenne, avec le soutien agissant de la communauté internationale.

Ainsi, le Sénégal, réitérant son attachement au règlement pacifique et diplomatique de la crise coréenne, voudrait appeler de nouveau à la reprise directe, entre les différentes parties, d'un dialogue pour parvenir à une dénucléarisation vérifiable de la péninsule et créer ainsi les conditions d'une coexistence pacifique des pays et des peuples de la région.

Il reste cependant à relever le défi de la mise en œuvre des sanctions par tous – États, organisations internationales et monde des affaires –, car l'application des mesures en vigueur est loin d'être effective, laissant ainsi aux autorités nord-coréennes des brèches encore grandes qu'elles exploitent systématiquement pour se procurer les ressources nécessaires à la poursuite de leur programme illégal et dangereux.

En ce qui concerne les travaux du Comité 1718 sur la République populaire démocratique de Corée, ma délégation note les efforts déployés par l'ensemble des membres dans l'application des mesures de sanctions contre ce pays et les encourage à redoubler de vigilance. Mon pays salue le travail de sensibilisation mené par le Comité et son groupe d'experts, lequel groupe ne cesse de fournir des orientations aux États qui en font la demande, notamment à travers des informations sur les entités désignées, des conseils sur la soumission des rapports de non-conformité, ainsi que des mesures susceptibles d'améliorer la mise en œuvre des résolutions.

Par ailleurs, nous encourageons l'établissement de rapports de mise en œuvre et soutenons les projets de note d'assistance à la mise en œuvre des dispositions des résolutions sur la République populaire démocratique de Corée, qui s'avèrent fort utiles pour les États Membres. Toutefois, nous réitérons les préoccupations du Sénégal concernant les récents cas de violations commises par la République populaire démocratique de Corée et, ainsi, exhortons la Corée du Nord à cesser ses provocations et à opter pour une solution pacifique, diplomatique, politique et globale à travers le dialogue, pour le retour de la paix dans la péninsule. Pour y arriver, nous appelons également la République populaire démocratique de Corée à cesser et à abandonner instamment toutes ses activités nucléaires et de missiles balistiques existantes, et ce, d'une manière complète, vérifiable et irréversible.

Pour conclure, je voudrais réitérer la disponibilité et l'engagement constants du Sénégal à ne ménager aucun effort pour la mise en œuvre de la résolution 1718 (2006) et des autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la République populaire démocratique de Corée. Dans ce cadre, je voudrais signaler que mon pays va soumettre, dans les semaines à venir, son rapport de mise en œuvre des résolutions 2371 (2017) et 2375 (2017).

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et l'Ambassadeur Cardi de leurs exposés instructifs. Le Kazakhstan est profondément préoccupé par la dernière provocation de Pyongyang, qui a pris la forme d'un lancement de missile. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays a publié une déclaration dans laquelle il a fermement condamné cet acte. Il ne fait aucun doute que les actions de ce type sont contraires aux exigences de la communauté internationale et constituent de graves violations de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pyongyang doit comprendre que le monde n'acceptera pas son statut nucléaire.

Toutes les parties doivent s'abstenir d'actes de provocation, lesquels ne feront qu'accentuer la confrontation et provoqueront une nouvelle escalade, ce qui aura des conséquences indescriptibles. L'issue d'un tel scénario serait la plus grave pour toutes les parties concernées. Nous demeurons fermement convaincus qu'il n'existe pas d'autre option qu'un règlement pacifique de la crise nord-coréenne et que la situation ne peut être débloquée que sur la base de négociations, d'un dialogue et de la bonne volonté de toutes les parties. Les sanctions économiques doivent être intelligentes et

ciblées, et elles ne doivent pas mener à une détérioration générale de la situation humanitaire en République populaire démocratique de Corée. Nous devons éviter de nous engager sur la voie des armes, qui présente souvent des dangers imprévisibles dont nous ne serions pas forcément en mesure de nous extirper.

C'est pourquoi Astana appuie la recherche inlassable d'une solution globale et collective à ce problème sur la base de nouvelles initiatives politiques et diplomatiques résolues. Ce n'est qu'en promouvant une communication véritable et des délibérations collectives, et en adoptant des mesures de confiance, que nous parviendrons à nous extraire de cette situation très complexe. Le Conseil doit rester uni sur cette question et mobiliser une volonté politique ferme et renouvelée pour éviter des conséquences indésirables avant que les hostilités ne deviennent encore plus marquées et que les dernières lignes rouges ne soient franchies jusqu'à un point de non-retour.

Une fois de plus, je remercie l'Ambassadeur Cardi de son rapport instructif et de ses efforts déterminés à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), en particulier compte tenu du fait qu'il vient de présenter son dernier exposé sur la question en sa qualité actuelle. Étant donné que l'Italie nous quittera à la fin de l'année, je tiens à saluer son exceptionnelle contribution aux travaux du Conseil de sécurité. Nous saluons les résultats pratiques obtenus par le Comité sous la présidence de l'Ambassadeur Cardi, qui a imprimé une dynamique très intéressante en lançant diverses activités d'information, en mettant régulièrement à jour les listes de personnes et d'entités légales, en établissant une liste convenue et approuvée des armements dans les catégories des armes de destruction massive et des armes classiques, en mettant à jour les notes et les feuillets d'information et en fournissant d'autres données pertinentes.

Les travaux bien organisés du Comité contribuent sans aucun doute à une mise en œuvre efficace de toutes les résolutions pertinentes du Conseil relatives aux sanctions. Nous espérons que le travail appliqué du Comité et l'action qu'il mène sur tous les fronts pour régler les questions générales avec la Corée du Nord contribueront également à persuader la République populaire démocratique de Corée d'abandonner son programme nucléaire.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Je remercie également l'Ambassadeur Cardi, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), du travail qu'il accomplit.

La Bolivie réitère sa ferme condamnation du lancement d'un missile balistique hier, 28 novembre, par la République populaire démocratique de Corée, ce missile étant probablement à ce jour le plus puissant et celui avec la plus longue portée. Nous renouvelons notre appel urgent à ce pays afin qu'il abandonne complètement son programme nucléaire et de missiles balistiques, de manière vérifiable et irréversible, et qu'il respecte les dispositions des résolutions du Conseil de sécurité.

La Bolivie, qui fait partie de la première région à avoir été proclamée zone exempte d'armes nucléaires en application du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus communément connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, continuera de condamner la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires, qui constituent des violations graves du droit international et menacent la survie même de notre espèce et la vie sur la planète. De même, en sa qualité d'État pacifiste qui promeut la culture et le droit à la paix, la Bolivie rejette toute forme de recours à la force ou à la menace d'emploi de la force comme moyen de régler les différends et les conflits entre États. À cet égard, nous demandons instamment à toutes les parties concernées d'éviter d'attiser les tensions et de durcir leur rhétorique, car cela mettrait en péril la paix et la sécurité internationales, en particulier sur la péninsule coréenne.

Nous prions les parties de s'abstenir de tout acte de provocation, de tout acte unilatéral et de toute mesure prise en marge du droit international et des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous réitérons une fois de plus notre appui à l'initiative chinoise du double gel, qui permettrait de réaliser une cessation simultanée des activités sur la péninsule coréenne. De même, conformément au paragraphe 27 de la résolution 2371 (2017), il est fondamental de prendre des mesures pour relancer les pourparlers à six, en prenant comme point de départ la proposition russo-chinoise et sa feuille de route, qui représentent actuellement l'unique proposition concrète présentée en vue de régler cette situation.

Au cours des six derniers mois, le Conseil de sécurité a adopté une série de sanctions parmi les plus strictes des dernières décennies. Il importe que les États mettent en œuvre ces sanctions afin qu'elles jouent pleinement leur rôle. Nous réitérons que selon la Bolivie, les

sanctions ne doivent pas être une fin en soi, mais plutôt un instrument visant à rapprocher les parties de la table des négociations pour participer à un dialogue transparent qui mènera à une sortie de conflit négociée.

Nous rappelons aux membres que conformément à l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, nous avons la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. De ce fait, nous devons prendre des décisions qui mènent au règlement pacifique des différends, en particulier celui-ci. À cet effet, la Bolivie propose que le Conseil charge le Secrétaire général d'exercer ses bons offices pour promouvoir le règlement pacifique de cette situation complexe.

Enfin, la Bolivie appelle de nouveau toutes les parties concernées à abandonner toute option militaire ou la menace du recours à la force et à relancer le dialogue et les négociations afin d'apporter une solution pacifique, diplomatique et politique qui, je le répète, mènera à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

M. Delattre (France) : Je tiens d'abord à remercier M. Jeffrey Feltman pour sa présentation. Je tiens également à vous remercier, Monsieur le Président, pour votre action à la tête du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), sur la Corée du Nord, ainsi que pour votre dynamisme exemplaire et celui de votre équipe sur ce dossier cette année. Je remercie également les États-Unis, le Japon et la République de Corée d'avoir demandé la tenue de la présente séance à la suite de l'annonce d'un tir de missile balistique par la Corée du Nord.

La France, par la voix du Président de la République, M. Emmanuel Macron, l'a condamné dans les termes les plus fermes, et je voudrais renouveler ici, comme l'a fait notre Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, M. Jean-Yves Le Drian, toute la solidarité de la France avec le Japon et la Corée du Sud, qui sont en première ligne face à cette menace. Je vais revenir sur les trois exigences qui guident l'action de la France sur cette action cruciale.

La première exigence est l'exigence de lucidité face à l'évolution de la menace. Ne nous y trompons pas en effet, après les tirs de missiles balistiques intercontinentaux effectués cet été, puis l'essai nucléaire d'une ampleur sans précédent mené le 3 septembre, la menace a changé de dimension, voire de nature. De régionale, elle est devenue mondiale. De virtuelle, elle est devenue immédiate. Bref, elle est désormais d'une gravité sans précédent. Cette menace nous concerne tous car elle pèse sur nous tous.

Après le nouveau tir de missile balistique intercontinental effectué hier, la Corée du Nord a repris sa course irresponsable vers l'escalade. Cette nouvelle provocation nord-coréenne nous rappelle, surtout, combien la donne a dangereusement évolué. Les progrès accomplis de manière méthodique à la fois dans le domaine des capacités nucléaires et dans celui des capacités balistiques, dont ce tir est une nouvelle illustration, ont conduit à cette menace immédiate et globale que j'évoquais à l'instant. Par l'accumulation de provocations de plus en plus offensives, la Corée du Nord n'a de cesse de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales.

La deuxième exigence, qui est notre priorité centrale aujourd'hui, c'est donc l'exigence de fermeté. Face à la fuite en avant irresponsable du régime, au mépris de ses obligations internationales, il est plus que jamais nécessaire d'agir rapidement, à l'unisson et avec détermination. Il est essentiel de réagir à cette attaque en règle contre la paix et la sécurité et contre le système de droit sur lequel elle repose. Soyons clairs en effet : à travers le programme nucléaire et balistique nord-coréen, c'est le régime international de non-prolifération nucléaire lui-même qui est mis à l'épreuve. C'est dire combien la faiblesse, ou l'inaction, n'est pas une option.

Dans ce contexte, la priorité est bien d'exercer une pression maximale sur le régime nord-coréen à travers une bonne articulation entre deux axes d'action. Le premier axe, indispensable, c'est de renforcer et d'accélérer la mise en œuvre stricte et intégrale des sanctions existantes. Il reste une marge d'action importante en ce sens. L'action du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), appuyé par le Groupe d'experts, et dont le rapport très éclairant que nous avons reçu rend compte, est à cet égard essentielle. Nous nous félicitons notamment des indications sur le nombre croissant de rapports nationaux de mise en œuvre, et des travaux en cours pour concrétiser les sanctions. Nous devons poursuivre ces efforts, et les intensifier. Nous devons également rester particulièrement vigilants face aux méthodes de contournement des sanctions, en adaptation constante, par la Corée du Nord. Face à son inventivité, soyons inventifs au carré.

Mais l'aggravation rapide de la menace nous impose d'aller plus loin. C'est pourquoi la France est favorable à un renforcement des sanctions. Et nous savons que seules des sanctions fortes sont de nature

à influencer la stratégie du régime nord-coréen. La France est donc prête à travailler sans délai en ce sens avec l'ensemble de ses partenaires du Conseil de sécurité. L'Union européenne contribue également à ces efforts. Elle a ainsi adopté le mois dernier de nouvelles mesures autonomes au-delà de la transposition des sanctions de l'ONU.

La réaction unie et ferme que la France appelle de ses vœux vise un double objectif. D'une part, réagir à l'attitude injustifiable de Pyongyang et éviter tout signal d'impunité vis-à-vis de la violation flagrante de nos propres décisions. Mais aussi d'autre part, comme je l'ai dit, maximiser la pression sur le régime nord-coréen pour le ramener à ses obligations et à la raison. Dans ce contexte, la troisième exigence, logiquement et chronologiquement, c'est l'exigence de la diplomatie, à laquelle seule la fermeté peut permettre d'ouvrir la voie. La conviction de la France, en effet, c'est que la fermeté maximale aujourd'hui, sous la forme d'un renforcement des sanctions, est notre meilleur levier pour promouvoir un règlement politique demain. À l'inverse, tout ce qui serait perçu par le régime nord-coréen comme un aveu de faiblesse ou l'expression de divisions entre nous l'encouragerait à poursuivre ses provocations et accentuerait objectivement le risque d'une montée aux extrêmes.

Pour le dire simplement, la grande fermeté à laquelle la France appelle le Conseil est donc notre meilleur antidote face au risque de confrontation et de guerre, et notre meilleure chance d'ouvrir la voie à une solution politique, laquelle solution doit être fondée selon nous sur la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Nous ne fermons donc pas la porte au dialogue et nous ne l'avons jamais fermée; c'est le régime nord-coréen qui s'obstine, par son attitude irresponsable et inacceptable, à le rejeter. Et tant que la Corée du Nord restera sourde à nos injonctions et ne cessera, de provocation en provocation, d'accentuer ces menaces, nous n'aurons pas d'autre choix que d'accroître, en réponse, la pression. C'est l'unique solution pour ramener la Corée du Nord à la table des négociations et ouvrir la voie à la nécessaire issue politique et diplomatique que nous recherchons.

Telles sont pour la France les trois exigences complémentaires qui doivent nous guider : la lucidité sur la gravité sans précédent de la menace, la fermeté maximale pour y répondre et la diplomatie comme horizon au service d'une solution politique pour résoudre la crise nucléaire nord-coréenne. Alors que notre sécurité à tous est en jeu, et avec elle l'avenir de l'ensemble du régime de non-prolifération qui en constitue la colonne vertébrale, la France invite l'ensemble des acteurs concernés à suivre ensemble ce chemin exigeant.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) **:** Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé, ainsi que les délégations américaine, japonaise et coréenne d'avoir convoqué cette séance d'information publique.

Nous voici une fois de plus confrontés à la menace de la Corée du Nord, qui ne cesse, par son comportement obstiné, de se livrer à des démonstrations de son programme nucléaire de plus en plus sophistiqué et de sa capacité de lancement de telles armes. L'Uruguay condamne une nouvelle fois dans les termes les plus sévères le dernier tir d'un missile balistique de portée potentiellement intercontinentale effectué hier par la Corée du Nord. Tous ces essais sont imprudents, irresponsables et inacceptables. L'Uruguay exhorte de nouveau la Corée du Nord à abandonner ses programmes nucléaires existants de façon complète, vérifiable et irréversible, en mettant fin immédiatement à toutes les activités connexes, notamment les tirs de missiles balistiques et les autres actes de provocation.

Trois missiles ont mis le Japon en danger cette année, ce qui représente une menace immédiate pour ce pays et sa population. Nous réaffirmons que ces tirs sont une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et constituent une violation flagrante du droit international. Nous rappelons que la Corée du Nord doit respecter toutes les résolutions du Conseil de sécurité et renoncer à ses ambitions nucléaires, en revenant sur la voie du dialogue, dont l'objectif final doit être la dénucléarisation.

Toutefois, la répétition de toutes ces exhortations ne donne tout simplement pas de résultats. Outre le fait de maintenir et d'améliorer un régime de sanctions efficace, il est nécessaire de briser le cercle vicieux actuel par lequel la Corée du Nord viole de manière systématique les résolutions du Conseil de sécurité, ce à quoi le Conseil répond en lui imposant *a posteriori* des sanctions et en publiant des communiqués qui ne changent strictement rien à la situation. On ne peut continuer ainsi. Il convient de coordonner des stratégies qui aboutissent à un règlement de cette situation avec le régime nord-coréen, lequel parie sur une escalade des tensions dont les conséquences peuvent être désastreuses pour la région et au-delà.

L'Uruguay renouvelle son appel au dialogue, puisqu'il n'y pas d'autre solution à la question nord-coréenne que celle qui passe par la voie pacifique, à travers le dialogue, la négociation et un accord politique entre les parties. Il est temps de changer le modèle d'action en vigueur sur la question, avant qu'il ne soit trop tard et que nous ayons à déplorer une catastrophe aux proportions inimaginables.

Le mandat de l'Uruguay en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité touche à sa fin. Au cours de ces deux dernières années, nous avons assisté à une multiplication des séances organisées pour examiner la situation de la Corée du Nord. Mon pays a participé à l'adoption de cinq résolutions imposant des sanctions plus dures et plus significatives, ainsi qu'à l'adoption de déclarations du Président et de déclarations à la presse. Cependant, le comportement de la Corée du Nord n'a pas changé.

La seule issue à cette situation délicate passe par la diplomatie, dans le cadre d'une stratégie internationale jouissant de l'appui sans faille de tous les pays, en particulier ceux qui ont une influence sur la péninsule coréenne. Les actes de provocation ne s'arrêteront pas tant que l'on ne se réengagera pas sur la voie du dialogue et de la négociation. À cet égard, l'Uruguay réaffirme sa détermination à continuer d'œuvrer en faveur d'une solution pacifique, diplomatique et politique afin de parvenir à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé.

Une fois encore, le Conseil de sécurité est confronté à une provocation irresponsable et illégale du régime de la République populaire démocratique de Corée. Comme l'ont déclaré aujourd'hui le Premier Ministre Paolo Gentiloni Silveri et le Ministre des affaires étrangères Angelino Alfano, l'Italie condamne fermement le lancement par Pyongyang d'un missile balistique de portée intercontinentale, qui constitue une menace grave d'ordre mondial, mais aussi un danger immédiat pour les pays voisins, auxquels nous exprimons notre pleine solidarité. La défiance dont la Corée du Nord continue de faire preuve à l'égard du régime de non-prolifération, en violation de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité, représente une menace à la stabilité régionale ainsi qu'à la paix et la sécurité internationales. Nous encourageons la communauté internationale à unir ses efforts pour défendre notre sécurité collective.

Le maintien de fortes pressions économiques et diplomatiques sur le régime constitue la réponse appropriée au comportement irresponsable de la République populaire démocratique de Corée. Nous continuerons de travailler sur cette question en tant que membre du Conseil de sécurité pour le reste de l'année, ainsi qu'au sein de l'Union européenne. Dans ce contexte, je voudrais également réaffirmer l'importance primordiale que l'Italie accorde au maintien de l'unité du Conseil de sécurité sur cette question.

L'Italie a adopté des mesures supplémentaires au niveau national, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil, telles que la suspension des procédures d'accréditation de l'Ambassadeur de la République populaire démocratique de Corée à Rome. Par cette décision, nous voulons faire passer un message sans équivoque à la République populaire démocratique de Corée pour lui signifier qu'elle doit renoncer à ses politiques provocatrices qui ne font que l'isoler davantage.

J'ai déjà parlé de la mise en œuvre des sanctions en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006). Je voudrais, toutefois, ajouter que nous sommes déterminés, comme cela a été réaffirmé dans les dernières résolutions du Conseil, à veiller à ce que le régime des sanctions n'ait pas de conséquences négatives imprévues sur la situation humanitaire dans le pays. Nous examinerons cette question à la prochaine réunion du Comité. Je rappelle une fois de plus notre entière solidarité avec le peuple nord-coréen, qui continue de souffrir alors que le régime fait fi de ses besoins fondamentaux pour poursuivre la mise au point d'armes nucléaires et de leurs vecteurs.

Nous demandons à la République populaire démocratique de Corée de faire marche arrière sans plus tarder et de manière vérifiable, notamment en mettant un terme à toutes les activités nucléaires et de missiles afin de réaliser des progrès crédibles en ce qui concerne son obligation de dénucléarisation. C'est la seule façon qui permettra à la Corée du Nord de commencer à regagner la confiance de la communauté internationale et qui ouvrira la voie à une solution pacifique par le biais de négociations constructives.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole au représentant de la République de Corée.

M. Cho Tae-yul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, commencer par vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité sur le tir d'un missile balistique de longue portée effectué par la Corée du Nord le 29 novembre à l'aube, heure locale. Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de prendre part au débat sur cette question importante et urgente. Je remercie tout particulièrement le Secrétaire général adjoint, M. Jeffrey Feltman, de son exposé, ainsi que vous-même, Monsieur le Président, de la présentation de votre rapport trimestriel en tant que Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006).

La Corée du Nord a interrompu sa pause de 75 jours dans ses provocations en procédant à un nouveau tir de missile balistique hier. Nous avons été abasourdis par le niveau de témérité dont a fait preuve la Corée du Nord, se moquant de la communauté internationale tout entière, qui lui avait pourtant envoyé un message d'avertissement ferme et unifié sans précédent pour lui demander de cesser ses provocations.

Les pays de presque tous les continents ont récemment pris des mesures fermes et draconiennes contre le programme illicite d'armes de destruction massive de la Corée du Nord, non seulement en appliquant intégralement et à la lettre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, mais aussi en prenant volontairement d'autres mesures, telles que l'interruption des échanges commerciaux et la réduction de la présence diplomatique et des relations avec la Corée du Nord. C'est sur fond de ces actions concertées de l'ensemble de la communauté internationale que la Corée du Nord a procédé à un nouveau tir de missile balistique de portée intercontinentale. Nous ne pouvons tout simplement pas ni ne devons prendre cette provocation irresponsable moins au sérieux que toutes les autres provocations de la Corée du Nord.

Ces deux derniers mois, certains ont considéré que l'absence de provocations de la Corée du Nord après le lancement du Hwasong-12, le 15 septembre, était peut-être le signe que celle-ci avait enfin pris conscience de la dure réalité. D'autres avaient bon espoir que la Corée du Nord continuerait de faire preuve de retenue dans l'esprit de la résolution sur la trêve olympique que nous avons adoptée par consensus à l'Assemblée générale ce mois (résolution 72/6 de l'Assemblée générale). Certains ont même vu dans cette période de silence relativement longue une occasion à saisir pour faire pencher la balance vers un apaisement des tensions sur la péninsule coréenne. Ces espoirs bien intentionnés pourraient bien s'évaporer après la provocation de la Corée du Nord d'hier.

Mais il est prématuré de baisser les bras. Le chemin sur lequel nous nous sommes engagés pour parvenir à la dénucléarisation de la Corée du Nord reste certes semé d'embûches, mais il ne faut pas s'arrêter là en raison de nos frustrations. Pour fuyante qu'elle puisse être, il reste une chance à saisir. Nous devons rester patients et persévérer dans nos efforts diplomatiques pour ramener la Corée du Nord à la table des négociations. Le Conseil de sécurité ne doit jamais cesser d'envoyer des messages sans équivoque pour dire qu'une Corée du Nord dotée de l'arme nucléaire avec des capacités de missiles balistiques est inacceptable. Le Conseil doit également renouveler son engagement indéfectible à renforcer les sanctions et à accroître la pression sur la Corée du Nord jusqu'à ce qu'elle renonce une bonne fois pour toutes à ses programmes nucléaires et de missiles.

Pour sa part, la Corée du Nord ne doit pas prendre à la légère le message émanant de la séance d'aujourd'hui du Conseil de sécurité. Si la Corée du Nord continue de sous-estimer la ferme volonté de la communauté internationale ou de faire de mauvais calculs, ce serait une grave erreur. La Corée du Nord doit s'éveiller de son sentiment erroné de sécurité. Nous exhortons une fois de plus Pyongyang à saisir l'occasion, qui s'éloigne rapidement, de régler son problème nucléaire de manière pacifique et garantir ainsi sa sécurité. Comme cela a été dit très clairement et à maintes fois, la communauté internationale est prête à offrir un avenir meilleur à la Corée du Nord, si elle prend la bonne décision.

La séance est levée à 18 h 50.